

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

mardi 31 août 2021 à 20h30
(Secrétaire de séance : M. Franck POLLET)

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Saint-Romain-La-Motte, le 24 août 2021
Le Maire, Gilbert VARRENNE



ORDRE DU JOUR :

(Documents en préparation du Conseil municipal consultables sur HUBIC)

Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (06 juillet 2021)

- 1- Information du Conseil municipal en matière de déclaration d'intention d'aliéner (DIA)
- 2- Restaurant scolaire – Tarification des repas réservés hors délai et des PAI (projet d'accueil individualisé)
- 3- Modification de la convention autorisant la transmission des actes en Sous-préfecture
- 4- Détermination du pourcentage d'exonération taxe foncière sur les deux premières années
- 5- Attribution du marché voirie
- 6- Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du bourg
- 7- Révision recrutement agent technique polyvalent

QUESTIONS DIVERSES

1. Compte-rendu GRDF

p.s. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre Conseiller Municipal de son choix pour voter en son nom. Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.